

DICRIM



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR **LES R!SQUES** MAJEURS



Edition 2021

 Ville de
Tournefeuille

LE MOT DU MAIRE

Dès 2011, la Ville de Tournefeuille a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde [PSC] contre les différents risques majeurs, qui a fait l'objet d'un document réglementaire d'information : le DICRIM [Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs].

L'évolution des risques [la crise du coronavirus a mis l'accent sur le risque sanitaire] a nécessité la mise à jour de notre plan communal de sauvegarde et du document d'information correspondant.

Toute personne susceptible d'être exposée à un risque a un droit à l'information et cette dernière participe au développement d'une culture de sécurité.

Le risque principal dans sa récurrence pour notre Commune demeure celui de l'inondation par le Touch et par son affluent l'Ousseau.

La collectivité a toujours été soucieuse de protéger les biens et les personnes de ce risque dès les années 1970 et en initiant plus récemment un schéma de protection contre les crues du Touch.

Il s'agit d'un dossier complexe qui a été repris par Toulouse Métropole via un transfert de la compétence GEMAPI [GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations].

L'État a engagé depuis 2017 un plan de prévention des risques inondation sur le Touch aval [PPRI] qui est en cours d'enquête publique, ce qui a permis à la Ville de rappeler l'importance de prendre en compte les actions préconisées au schéma communal de protection afin qu'elles soient relayées vers le programme d'actions de prévention des inondations de Toulouse Métropole.

Notre municipalité, à l'occasion de ce nouveau mandat a décidé d'affirmer l'attention que nous portons collectivement à cet objectif de prévention des risques en désignant un conseiller délégué chargé spécifiquement du suivi de ce dossier.

Je souhaite que ce document apporte à chacun les conseils et informations utiles pour pouvoir réagir en cas d'évènement, tout en espérant bien évidemment que nous n'ayons que de très rares occasions de les mettre en pratique.



Dominique Fouchier
Maire de Tournefeuille

SOMMAIRE

	Pourquoi un DICRIM ?.....	p.4
	Le PCS - Plan Communal de Sauvegarde.....	p.5
	Qu'est-ce qu'un risque majeur ?.....	p.6
	Les risques majeurs à Tournefeuille.....	p.7
	Se préparer et se mettre en sécurité.....	p.8
	Évacuation ou confinement, comment agir ?.....	p.9
	Le risque INONDATION	p.10
	Le risque TMD - Transport de Matières Dangereuses	p.12
	Les risques MÉTÉOROLOGIQUES	p.14
	Le risque NUCLÉAIRE	p.20
	Le risque RADON	p.22
	Le risque TERRORISTE	p.24
	Le risque PANDÉMIE	p.29
	Contacts utiles.....	p.31



Pourquoi un DICRIM ?

Le **DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** a pour but de **présenter et de décrire les risques majeurs** [naturels ou technologiques] existants sur la commune de Tournefeuille, ainsi que **les mesures de sécurité à respecter** en cas de survenue de l'un d'entre eux.

Il a été rédigé en concomitance avec l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde [PCS] de Tournefeuille qui a pour but d'encadrer les actions de sauvegarde engagées par les services communaux en cas de survenue d'un événement dommageable. Ces mesures viennent en appui de l'action des services de secours.

Pour chacun des risques majeurs encourus sur la commune, le DICRIM précise le risque et les consignes personnelles de mise en sécurité, en accord avec les mesures de sauvegarde communales et l'action des services de secours.

L'INFORMATION PRÉVENTIVE ET LE DICRIM

La démarche d'information préventive consiste à renseigner la population sur les risques ma-

jeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances.

Elle a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : " Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ".

Le décret du 11 octobre 1990 a précisé le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités de leur diffusion.

L'information préventive peut être réalisée à travers différentes actions :

- **Les campagnes d'information** : diffusion du DICRIM, organisation de réunions publiques...
- **L'affichage** : panneaux signalisant les risques, repères de crues...
- **L'information des acquéreurs et des locataires** : le propriétaire d'un bien immobilier mis en vente ou en location doit informer l'acquéreur ou le locataire sur les risques auxquels son bien est exposé.



Plan Communal de Sauvegarde



Mis en place par la commune, le **Plan Communal de Sauvegarde, ou PCS, synthétise l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre face à une situation d'urgence** générée par un événement grave survenu sur la commune de Tournefeuille. Il peut être déclenché lorsqu'un événement de grande ampleur se produit sur notre commune.

Le PCS s'intègre au sein du dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux [notamment le Plan OR-SEC] et à l'action des services de secours.

Ce document définit précisément, pour chaque risque majeur recensé sur la commune :

- L'organisation communale de gestion de crise : direction des opérations de secours, rôles des services communaux en termes de coordination et d'action...
- Les procédures de vigilance et d'alerte permettant l'activation du PCS.
- Les plans d'intervention : déploiement des moyens communaux, information et alerte

de la population, procédure d'évacuation préventive et d'accueil des sinistrés...

- Des outils opérationnels [inventaire des moyens communaux, annuaire opérationnel, cartographie...].

LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ALERTE

Dans le cadre du PCS, la commune a mis en place des procédures d'information et d'alerte de la population. Aussi, en cas de danger potentiel, vous serez informés et alertés par les services communaux.

LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION PRÉVENTIVE

Selon la situation, le PCS prévoit en dernier recours des procédures d'évacuation préventive et d'accueil des populations dont les habitations sont particulièrement menacées. Vous trouverez dans le DICRIM les dispositions à prendre afin de vous préparer à cette éventualité.



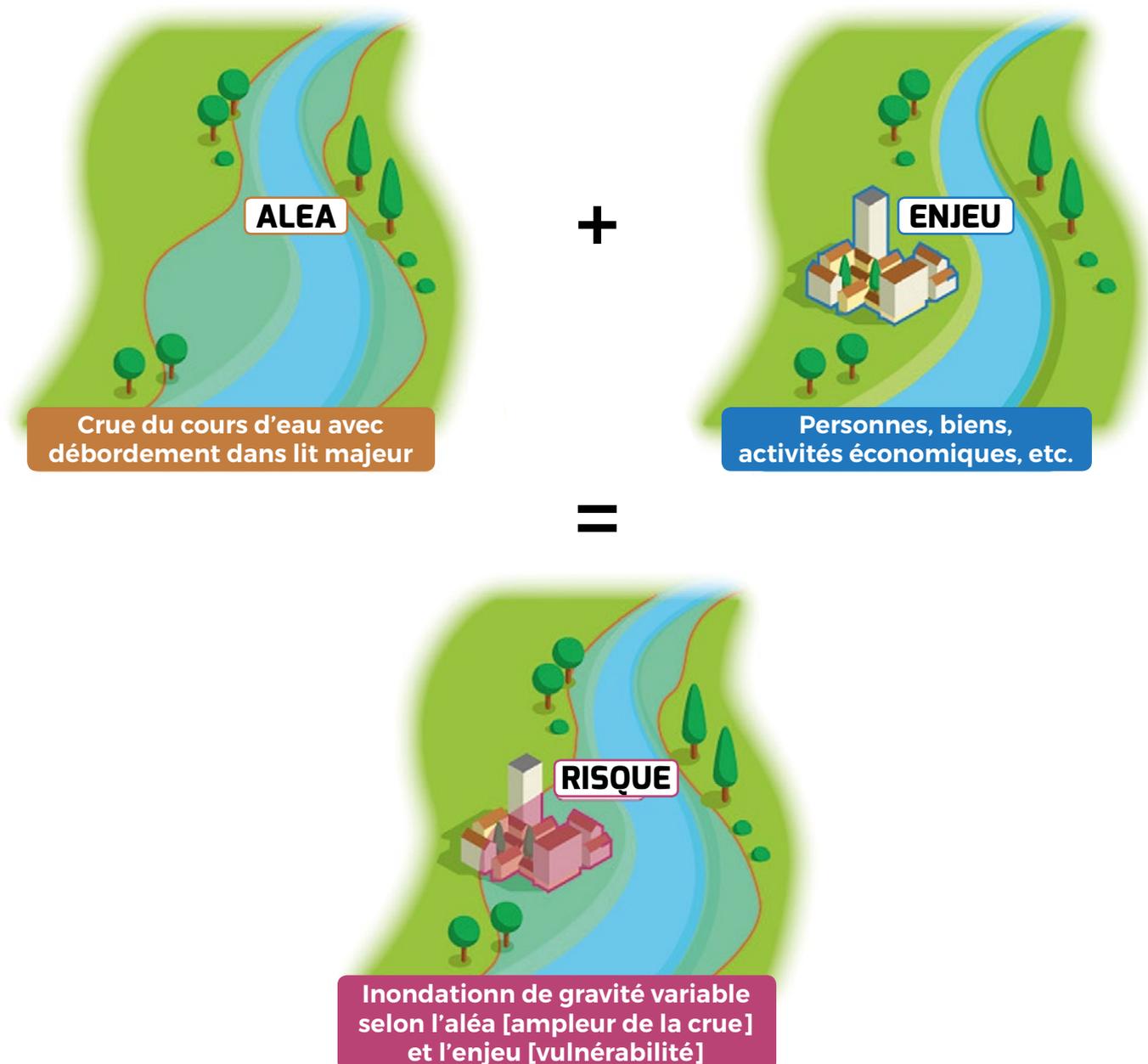
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux qui, par leur combinaison, entraîne des conséquences graves.

Il présente **2 caractéristiques essentielles** :

- **Sa gravité**, souvent **lourde** à supporter par les populations, voire les États,
- **Sa fréquence**, si **faible** qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à son retour.

Par ailleurs, un événement potentiellement dangereux, soit un aléa, ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où existe une présence humaine significative, avec son arrière-plan économique, culturel et environnemental, autrement dit un enjeu.



Les risques majeurs à Tournefeuille

LES RISQUES MAJEURS RECENSÉS SUR LA COMMUNE DE TOURNEFEUILLE
SONT AU NOMBRE DE DEUX

LE RISQUE D'INONDATION PAR DÉBORDEMENT DU TOUCH ET/OU DE L'OUSSEAU

Les quartiers riverains des berges sont exposés.



LES RISQUES LIÉS AUX TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES [TMD]



2 routes de la commune recensées par la Préfecture sont empruntées par des camions transportant des matières dangereuses [hydrocarbures, matières toxiques ou corrosives, etc.]. Il s'agit de la **rocade Arc-en-Ciel** et de la **RD 632** qui traversent la commune.

De manière générale le PCS prend également en compte les autres risques à savoir les risques liés aux **événements climatiques** [tempête, canicule, orage, grand froid], les risques **sanitaires** et les risques liés au **nucléaire et au radon**.

Se préparer et se mettre en sécurité

LE KIT DE SÉCURITÉ À PRÉPARER CHEZ SOI

Afin de faire face à toutes éventualités, nous vous conseillons de regrouper les objets suivants qui vous seront utiles en cas de survenue d'un événement majeur :



Un poste radio à piles



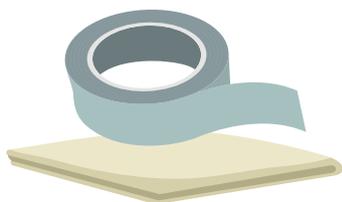
Une lampe torche



Des vêtements et des couvertures



De l'eau et de la nourriture



Du matériel de confinement [ruban adhésif, serpillière ou torchons pour colmater le bas des portes...]



Vos papiers personnels



Vos traitements quotidiens, médicaments d'urgence, une trousse de premiers secours, les objets d'hygiène pour les nourrissons...

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE MISE EN SÉCURITÉ

Les actions de mise en sécurité à mener diffèrent en fonction de la nature du risque encouru, néanmoins, certaines consignes sont toujours applicables en cas d'alerte, en voici la liste :

Limitez vos déplacements au strict nécessaire afin de ne pas gêner l'intervention des secours



Écouter la radio et respectez les consignes de sécurité émises par les autorités

N'aller pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge et sont en sécurité



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques

Évacuation ou confinement...

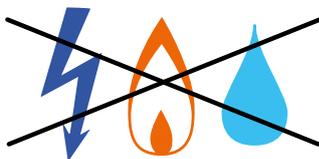
Comment agir ?

SI VOUS RECEVEZ UN ORDRE D'ÉVACUATION

Selon la situation, les autorités peuvent décider de vous faire évacuer préventivement. Dans ce cas, vous devez vous préparer à quitter votre domicile ou votre lieu de travail. Des consignes vous seront transmises et des lieux d'accueil seront ouverts afin de vous recevoir.



Préparez les documents et les papiers importants, les médicaments indispensables ainsi que quelques vêtements chauds



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau



Fermez les portes à clé



Assurez-vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer

SI VOUS RECEVEZ UN ORDRE DE CONFINEMENT

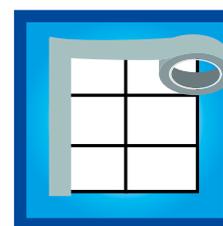
Dans d'autres cas, les autorités peuvent vous transmettre un ordre de confinement. Suivez alors les consignes qui vous seront données.



Réfugiez-vous dans un bâtiment



Fermez les portes et les fenêtres



Calfeutrez les portes, les fenêtres et les aérations



Ne fumez pas et n'utilisez pas de sources d'étincelles ou le feu.



Regroupez-vous dans un espace calfeutré avec toutes les personnes présentes, prévoyez un kit de sécurité et écoutez la radio pour être informé de la fin de l'alerte



Le risque INONDATION

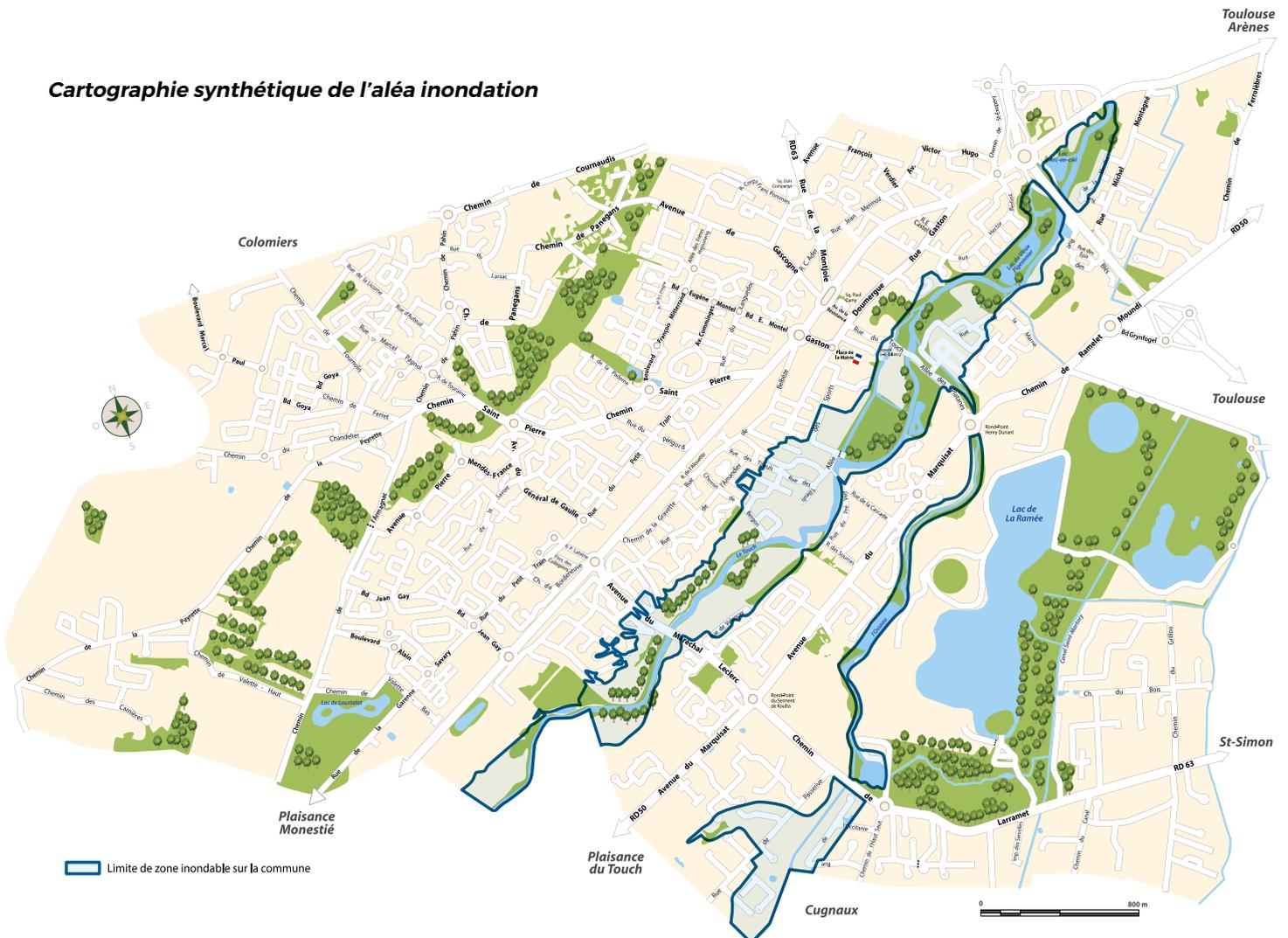
L'inondation correspond à la submersion d'un lieu par une certaine quantité d'eau. Elle peut être rapide ou lente et de durée variable selon la nature de l'événement qui la provoque.

Des crues importantes du Touch ont déjà eu lieu par le passé. La crue référencée comme la plus forte sur le bassin du Touch est celle du 23 juin 1875 [crue exceptionnelle sur tout le bassin de la Garonne]. Des crues plus récentes ont aussi marqué les esprits en 1977 ou 1993. En février 2003, une crue modeste a engendré à Tournefeuille des inondations et l'évacuation d'une maison de retraite. Bien que cette crue fut de faible ampleur, l'accumulation de débris flottants au niveau du pont de l'avenue du Maréchal Leclerc a provoqué la formation d'un "embâcle" [bouchon bloquant l'écoulement des eaux] et par conséquent la submersion des digues en amont du pont.

SUR LA COMMUNE, LES INONDATIONS PEUVENT SURVENIR PAR :

- **SUBMERSION DES DIGUES** : généralisée en cas de crue majeure, ou ponctuellement au niveau de points bas des digues, ou encore en cas de formation d'embâcles en amont de ceux-ci. L'inondation est alors progressive depuis l'amont vers l'aval et la montée des eaux n'est pas brutale.
- **RUPTURE DE DIGUE** : l'inondation est alors brutale au droit de la rupture et progresse rapidement en aval de ce point.
- **REMONTÉE DES EAUX DANS LE RÉSEAU D'ÉVACUATION PLUVIAL** : l'inondation est alors progressive et provient de l'impossibilité d'évacuer des eaux pluviales à cause de la crue d'un cours d'eau.

Cartographie synthétique de l'aléa inondation



Les bons réflexes en cas d'inondation

AVANT L'INONDATION, EN CAS D'ALERTE

- Surélever le mobilier, mettre les produits toxiques en sécurité, amarrer les cuves, mettre votre véhicule hors d'atteinte des eaux.
- Couper les réseaux de gaz et d'électricité.
- Fermer portes et fenêtres, soupiraux, etc. et installer vos moyens de protection [batardeaux, etc.].
- Faire une réserve d'eau potable, regrouper votre kit de sécurité, prévoir une possible évacuation.

PENDANT L'INONDATION

- Éviter tout déplacement inutile : notamment ne pas aller chercher vos enfants à l'école, n'empruntez pas un passage inondé, ou un pont si la chaussée est proche d'être submergée [à pied ou en voiture].
- Gagner les étages hors d'atteinte des eaux.
- Écouter la radio.
- N'évacuer que si vous en recevez l'ordre ou lorsqu'il n'est plus possible de se maintenir sans risquer l'isolement : gagnez alors un point haut, hors d'atteinte des eaux.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

APRÈS L'INONDATION

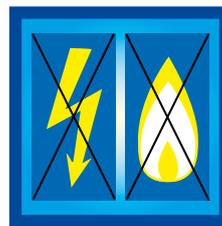
- Nettoyer et désinfecter les locaux inondés.
- Aérer, chauffer et assécher au mieux les locaux : ne rétablir les réseaux que sur une installation sèche.
- Faire un inventaire des dégâts, prendre des photos, contacter votre assureur au plus tôt et la Mairie pour avoir plus d'informations.



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio



Coupez l'électricité et le gaz



Gagnez les étages



Ne vous engagez pas dans une zone inondée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Limitez vos appels aux cas d'urgence



Le risque TMD

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES appelé aussi TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile [voie routière, ferroviaire...], soit par lien fixe [gazoduc...], de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement. Les produits dangereux sont nombreux. Les principaux dangers [pouvant être associés] liés aux transports de matières dangereuses sont :

L'EXPLOSION suite à un choc avec étincelles, par le mélange explosif de produits avec des risques de traumatismes directs, ou par onde de choc ressentie sur des distances conséquentes.

L'INCENDIE suite à un choc, un échauffement, ou une fuite de produits inflammables, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.

LA DISPERSION dans l'air [nuage toxique], l'eau ou le sol de produits dangereux avec

risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou contact avec des produits nocifs, toxiques, corrosifs, radioactifs ou infectieux.

La signalisation des véhicules TMD fait l'objet d'une réglementation stricte précisée dans le Règlement de Transport des Matières Dangereuses [RTMD]. Tout véhicule doit porter à l'avant et à l'arrière une plaque rectangulaire de couleur orange, ce panneau est codifié :

336	Code danger : ici, très inflammable [33] et toxique [6]
1224	Code matière : ici, cétones liquides

Une autre plaque [losange] précise le symbole de dangers, en voici quelques exemples :



Matière ou gaz inflammable



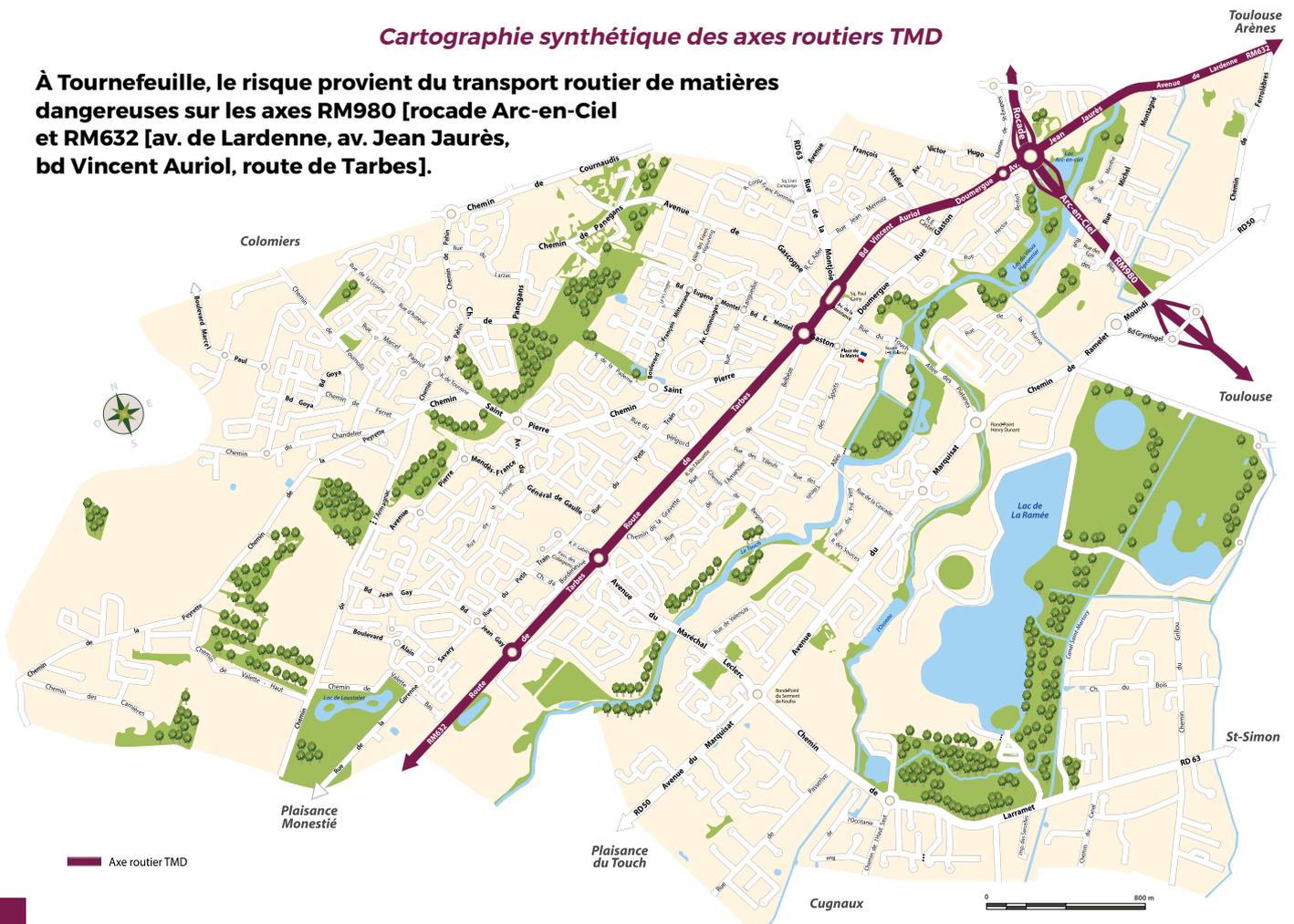
Matière ou gaz corrosif



Matière ou gaz toxique

Cartographie synthétique des axes routiers TMD

À Tournefeuille, le risque provient du transport routier de matières dangereuses sur les axes RM980 [rocade Arc-en-Ciel et RM632 [av. de Lardenne, av. Jean Jaurès, bd Vincent Auriol, route de Tarbes].



Les bons réflexes en cas d'accident TMD

AVANT L'ACCIDENT

- Connaître les risques et les consignes de confinement et d'évacuation.

EN CAS D'ACCIDENT

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte [téléphoner au 18, 17 ou 112] en précisant si possible le lieu du sinistre, la nature du moyen de transport, les numéros inscrits sur le panneau orange, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes : ne pas les déplacer sauf si menace d'incendie ou d'explosion et s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment [confinement] ou quitter rapidement la zone [éloignement], se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.

SI VOUS ÊTES ALERTÉ D'UN RISQUE TMD

- Se confiner, c'est-à-dire obstruer toutes les entrées d'air [portes, fenêtres, aérations, cheminées... arrêter la ventilation et écouter la radio.
- S'éloigner des portes et fenêtres, ne pas fumer, ne pas téléphoner.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille [ils sont eux aussi protégés].
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou si vous recevez un ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT

- Si vous étiez confiné, à la fin de l'alerte, aérer le local où vous vous étiez réfugié.



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio



Mettez-vous à l'abri



Alerter les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Limitez vos appels aux cas d'urgence



Ne fumez pas

Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

QUE SONT LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES ?

Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables. Ils sont dus aux phénomènes météorologiques qui peuvent entraîner des dangers pour la population :

- **Vent violent**
- **Orages**
- **Pluie-inondation**
- **Grand froid**
- **Canicule**
- **Neige-verglas**

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

UNE CARTE DE FRANCE

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24h.

4 COULEURS = 4 NIVEAUX DE VIGILANCE

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu.

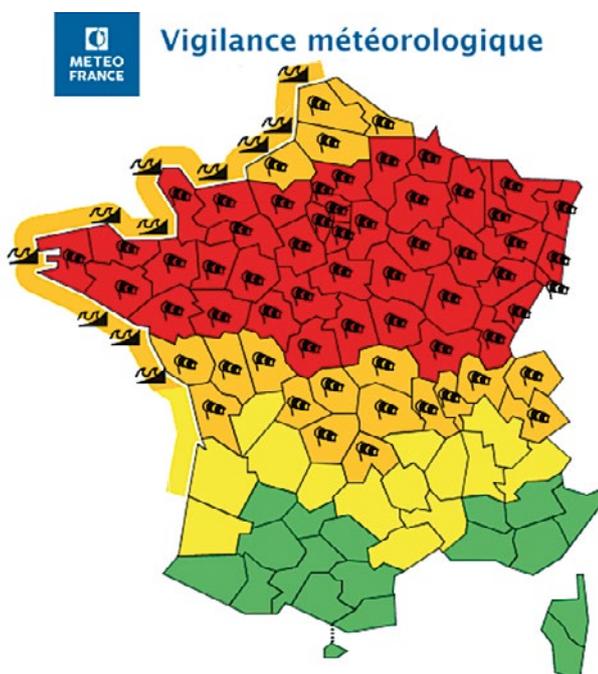
Depuis décembre 2014, Météo-France fournit également une information sur les phénomènes concernés par une vigilance de niveau jaune.

Vert Pas de vigilance particulière.

Jaune **Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux [ex : orage d'été, montée des eaux...] sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Orange **Soyez très vigilants**, des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Rouge **Une vigilance absolue s'impose**, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.





DES BULLETINS DE VIGILANCE

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences

possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics. Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

OÙ TROUVER LA CARTE DE VIGILANCE ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :

<http://vigilance.meteofrance.com/>

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

L'ALERTE DES COMMUNES ET DES SERVICES ET L'INFORMATION DE LA POPULATION

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés.

La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse dès le niveau orange.

QUELLE ATTITUDE ADOPTER ?

À chaque risque météorologique, sont associées des conséquences possibles et des conseils de comportement.



RISQUE VENT VIOLENT

CONSÉQUENCES

- Toitures et cheminées endommagées.
- Arbres arrachés, chutes de branches.
- Chute de grue, arrachage de chapiteaux.
- Circulation routière perturbée, véhicules déportés sur les routes.
- Coupures d'électricité et de téléphone.

LES BONS RÉFLEXES

- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

QUELLE ATTITUDE ADOPTER ?

À chaque risque météorologique, sont associées des conséquences possibles et des conseils de comportement.

 RISQUE ORAGE	
CONSÉQUENCES	LES BONS RÉFLEXES
<ul style="list-style-type: none">• La foudre peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre ou causer des incendies.• Crues-éclair, inondations de caves et points bas.• Destruction de cultures.• Dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires.• Feux en forêt suite à des impacts de foudre.	<ul style="list-style-type: none">• À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.• Ne vous abritez pas sous les arbres.• Évitez les promenades en forêts.• Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.• Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

 RISQUE PLUIE INONDATION 	
CONSÉQUENCES	LES BONS RÉFLEXES
<ul style="list-style-type: none">• Danger pour les populations installées dans la zone [constructions, équipements et activités].• Noyades.• Glissements de terrain.• Ruptures de digues.• Grêle.• Débordements de ruisseaux et fossés.• Circulations routière et ferroviaire perturbées.• Coupures d'électricité...	<ul style="list-style-type: none">• Dans la mesure du possible restez chez vous et évitez tout déplacement dans les départements concernés.• S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.• Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.• Signalez votre départ et votre destination à vos proches.



RISQUE CANICULE

CONSÉQUENCES

- Danger pour la santé des personnes :
 - Risque de déshydratation.
 - Aggravation de maladie chronique ou coup de chaleur notamment pour les personnes fragiles [personnes âgées, les malades, les nourrissons, etc.] et pour les personnes en bonne santé [les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur...].Le coup de chaleur [ou hyperthermie] survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

LES BONS RÉFLEXES

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la Mairie.
- Prenez des nouvelles ou rendez visite deux fois par jour aux personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées, dans votre entourage. Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé [grandes surfaces, cinémas...] deux à trois heures par jour.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Mangez normalement et buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour [environ 1.5L d'eau si vous êtes une personne âgée]
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes [11h-21h].
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques.

Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

QUELLE ATTITUDE ADOPTER ?

À chaque risque météorologique, sont associées des conséquences possibles et des conseils de comportement.



RISQUE GRAND FROID

CONSÉQUENCES	LES BONS RÉFLEXES
<ul style="list-style-type: none">• Danger pour la santé des personnes :<ul style="list-style-type: none">- Diminution des capacités de résistance de l'organisme, aggravation des pathologies... Les risques sont accrus pour toutes les personnes fragiles [personnes âgées, nourrissons, convalescents] ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.- Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, hypothermie, engelures...	<ul style="list-style-type: none">• Demeurez actifs, mais évitez les efforts brusques.• Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.• Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.• Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau ; couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.• De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude ; pas de boisson alcoolisée.• Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros..., pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.• Aérez votre logement quelques minutes même en hiver.• Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.• Pour les personnes sensibles ou fragilisées, ne sortez qu'en cas de force majeure ; restez en contact avec votre médecin ; évitez un isolement prolongé.• Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes ; en cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte ; emmenez boissons chaudes [thermos], vêtements chauds et couvertures, vos médicaments habituels et votre téléphone portable chargé.• Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.



RISQUE NEIGE-VERGLAS

CONSÉQUENCES

- Perturbation des circulations routière, aérienne et ferroviaire.
- Formation de plaques de glace.
- Sous le poids de la neige, les toitures ou les serres peuvent s'effondrer et les branches d'arbres rompre.
- Dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

LES BONS RÉFLEXES

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- Écoutez les stations de radio locales.
- En cas d'obligation de déplacement :
 - Privilégiez les transports en commun.
 - Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du **Centre Régional d'Information et de Circulation Routière**.
 - Préparez votre déplacement et votre itinéraire et signalez votre départ à vos proches.
 - Munissez-vous d'équipements spéciaux.
 - Respectez scrupuleusement les consignes de circulation et déviations mises en place.
 - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes en stationnant votre véhicule hors des voies de circulation.
 - Prévoyez un équipement minimum en cas d'obligation d'attente de plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
 - Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage [cuisinière, brasero...],
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu [ils ne doivent fonctionner que par intermittence].
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Le risque NUCLÉAIRE

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

Les accidents peuvent survenir, **lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médi-**

cales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures [gammapgraphes], **en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.**

QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT ?

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement [dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans l'eau des cours d'eau, des lacs et des nappes phréatiques]. Les populations environnantes seraient alors soumises aux rayonnements de ces particules déposées sur leur lieu de vie. Elles subirait une irradiation externe. De plus, si l'homme inhale des éléments radioactifs ou ingère des aliments contaminés, il y a contamination interne de l'organisme. Les rayonnements émis par ces produits irradient ensuite de l'intérieur les cellules des organes sur lesquels ils se sont temporairement fixés : il y a irradiation interne. A long terme l'alimentation peut représenter la part la plus importante de l'exposition aux rayonnements.

D'une façon générale, on distingue deux types d'effets aux rayonnements sur l'homme selon les niveaux d'exposition :

- **à de fortes doses d'irradiation**, les effets apparaissent systématiquement, on parle **d'effets non aléatoires**. Ils engendrent l'apparition de divers maux [malaises, nausées, vomissements, perte de cheveux, brûlures de la peau, fièvre, agitation]. Au-dessus d'un certain niveau très élevé, l'issue fatale est certaine.
- **les effets aléatoires**, engendrés par de faibles doses d'irradiation, n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes irradiées et se manifestent longtemps après l'irradiation [plusieurs années]. Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques. Plus la dose est élevée, plus l'augmentation du risque de cancer est élevée, on parle de relation linéaire sans seuil.

QUEL EST LE RISQUE NUCLÉAIRE À TOURNEFEUILLE ?

La commune de Tournefeuille n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de

cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

Le Maire sur décision du Préfet fait procéder à la distribution immédiate des comprimés d'iodure à ses administrés ainsi qu'à toute personne se trouvant dans l'impossibilité de se rendre sur son lieu de résidence.

La distribution des comprimés s'effectue dans les lieux suivants : cantine du château, école

élémentaire du château, cantine du Moulin à Vent, école élémentaire du Moulin à Vent, école élémentaire Georges-Lapierre, cantine Georges Lapierre, cantine Mirabeau, école élémentaire Mirabeau, cantine Petit Train, école élémentaire Pablo Picasso, cantine Pahin.

Les bons réflexes en cas d'accident nucléaire

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio
- Respecter les consignes

AVANT L'ACCIDENT

- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte

PENDANT L'ACCIDENT

- La première consigne est le confinement ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités [radio ou véhicule avec haut-parleur].
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.

APRÈS L'ACCIDENT

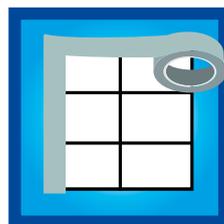
- Agir conformément aux consignes :
 - en matière de consommation de produits frais ;
 - en matière d'administration éventuelle d'iode stable.
 - si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée [se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements] ;
- Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner.
- Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques.



Respectez les consignes des autorités



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



OÙ S'INFORMER ?

www.irsn.org : site internet de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

www.asn.fr : site internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire



Le risque RADON

QU'EST-CE QUE LE RISQUE RADON ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.

Il a été reconnu cancérigène pulmonaire certain pour l'homme depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer [CIRC]

de l'Organisation mondiale pour la santé [OMS].

En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

Le nombre annuel de décès par cancers du poumon attribuable au radon est estimé à 3 000.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Le radon est produit par la désintégration du radium issu lui-même de la famille de l'uranium, présent partout dans les sols et plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Secondairement, il peut aussi provenir de matériaux de construction et de l'eau.

Depuis le sous-sol, le radon peut pénétrer dans les bâtiments et s'y accumuler. Le niveau

moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Néanmoins, il existe une grande variabilité de niveau de radon d'un habitat à l'autre, même s'ils sont situés à proximité, en fonction notamment des caractéristiques techniques du bâtiment.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ?

Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme.

Les produits de désintégration du radon [descendants] sont également radioactifs et s'associent aux poussières véhiculées par l'air que nous respirons.

La peau est suffisamment épaisse pour ne pas être affectée, mais ce n'est pas le cas des tissus mous, des bronches et des poumons. Les pro-

duits de désintégration du radon s'accumulent dans le tissu pulmonaire et l'irradient. Des décennies peuvent s'écouler entre l'irradiation et l'apparition d'un cancer. Le risque du cancer du poumon augmente avec le nombre d'atomes de radon présents dans l'air d'un espace clos et avec la durée pendant laquelle on respire cet air.

QUEL EST LE RISQUE RADON À TOURNEFEUILLE ?

Les communes exposées au risque radon sont classées en trois zones du risque le plus faible [zone 1] au plus élevé [zone 3]. **La commune de Tournefeuille est située en zone 1.**

Zone 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les forma-

tions géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

La mesure prise à titre de prévention et de protection contre le risque radon est l'information

préventive de la population et des établissements recevant du public.

Les bons réflexes en cas de risque Radon

AVANT

DÉPISTER

Le dépistage repose sur une série de mesures qui doit refléter l'exposition moyenne des habitants. Il faut pour cela installer un dosimètre, dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage. Ce sont les conditions à remplir pour obtenir rapidement des données fiables. L'activité du radon est en effet très variable au cours d'une journée et en fonction des saisons.

Pour les bâtiments d'habitation, il est possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser résultats récoltés.

Il existe également des organismes agréés qui viennent réaliser des diagnostics dans les bâtiments.

Pour l'achat d'un dosimètre :

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/6-Comment-reduire-son-exposition-au-radon.aspx>

Pour la réalisation de diagnostics :

<https://www.asn.fr/Professionnels/Agrements-contrôles-et-mesures/Listes-agrements-d-organismes>

PENDANT

RÉDUIRE SON EXPOSITION AU RADON

Quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon [supérieure à 300 Bq/m³], il est alors nécessaire de rechercher une solution pour la réduire et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

- améliorer l'**ÉTANCHÉITÉ** entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon ;
- améliorer la **VENTILATION** du bâtiment afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon ;
- améliorer le **SYSTÈME DE CHAUFFAGE** si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

Ces mesures sont détaillées sur le site de l'IRSN :

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/6-Comment-reduire-son-exposition-au-radon.aspx>

APRÈS

RÉALISER DE NOUVELLES MESURES POUR CONTRÔLER

Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.



OÙ S'INFORMER ?

ARS

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/radon-2>

IRSN

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx>

Ministère de la santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>



Le risque TERRORISTE

QU'EST-CE QUE LE RISQUE TERRORISTE ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence [attentats, prises d'otages, ...] commis par une organisation pour créer un climat d'insé-

curité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste.

La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France demeure à un niveau très élevé.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions.

Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution. Cependant, des événements qui se sont déjà produits permettent d'identifier :

• des modes opératoires particuliers :

- attaque par arme blanche ou balistique,
- voiture bélier,
- colis, véhicule ou personne piégés.

• des cibles particulières :

- espaces scolaires,
- transports collectifs de personnes,
- espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs,
- centres commerciaux,
- organes de presse,
- lieux de culte,
- sites industriels,
- représentants des institutions publiques nationales ou internationales.

Ces cibles ont été visées dans des communes de tailles très diverses, ce qui montre que n'importe quelle collectivité territoriale peut être touchée par le risque terroriste.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?

- Participation à la prévention de la radicalisation en lien avec les services de l'État [Consulter le site <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr> et le numéro vert 0 800 005 696 pour signaler une situation inquiétante de radicalisation].
- Participation à la prévention des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

- **LA VIGILANCE** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection ;

- **LA PRÉVENTION** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse ;

- **LA PROTECTION** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

Il se compose de deux parties :

- un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan [la partie publique du plan est disponible sur <https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>] ;
- un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan VIGIPIRATE comporte 3 niveaux :

- 1**
Vigilance
- 2**
Sécurité renforcée
risque attentat
- 3**
Urgence
attentat



Que doit faire la population ?

AVANT L'ATTAQUE TERRORISTE

- Au quotidien, **surveillez vos effets personnels** dans les lieux publics et **signalez tout comportement ou objet suspect en appelant le 17**.
- **Repérez les issues de secours** lorsque vous entrez dans un lieu public.
- Avant d'assister à une manifestation, **renseignez-vous sur les modalités d'accès** [fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...] et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- **Formez-vous aux gestes qui sauvent**. Votre intervention peut sauver des vies.
- **Prenez connaissance des moyens d'alerte**. En cas de crise grave, Twitter assurera une visibilité toute particulière aux messages du ministère de l'Intérieur. Un bandeau spécial pourra apparaître au-dessus du fil de chaque utilisateur. Il est recommandé aux utilisateurs de Twitter de s'abonner au nouveau compte **@Beauvau_alerte** et d'en activer les notifications afin d'être informé en cas d'événement majeur de sécurité publique ou civile et de recevoir des consignes comportementales adaptées. Les messages d'alerte et de prévention seront également diffusés de façon prioritaire par Facebook et Google mais aussi par certains canaux de communication de Vinci Autoroutes, Radio France et France Télévisions. Ceci complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existant [sirènes, messages radios préformatés,...] utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.
- **Apprenez les bons réflexes** à adopter en cas d'alerte **et les numéros d'urgence**

- **Engagez-vous dans une démarche de volontariat** : devenez sapeur-pompier volontaire, intégrez la garde nationale [réservistes de la police, de la gendarmerie, de l'armée].
- **Consultez les guides** à destination des Mairies, des établissements scolaires, culturels... Ils donnent des recommandations pour sécuriser un bâtiment, un événement..., et des conseils de comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque. Guides téléchargeables sur <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste>
- **Informez-vous sur le site Stop-djihadisme** <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr> **et le numéro vert 0 800 00 56 96** et signalez une situation inquiétante de radicalisation.



RADICALISATION DJIHADISTE LES PREMIERS SIGNES QUI PEUVENT ALERTER

Plus ils sont nombreux et brutaux,
plus ils doivent interpeller la famille et l'entourage

<p>Ils se méfient des anciens amis qu'ils considéraient maintenant comme des « impurs ».</p>	<p>Ils rejettent des membres de leur famille.</p>	<p>Ils changent brutalement leurs habitudes alimentaires.</p>
<p>Ils abandonnent l'école ou la formation professionnelle car l'enseignement dispensé fait partie du complot.</p>	<p>Ils arrêtent d'écouter de la musique car elle les détourne de leur « mission ».</p>	<p>Ils ne regardent plus la télévision et ne vont plus au cinéma car on y voit des images qui leur sont interdites.</p>
<p>Ils arrêtent les activités sportives parce qu'elles sont mixtes.</p>	<p>Ils changent leur tenue vestimentaire notamment pour les filles, avec des vêtements qui cachent le corps.</p>	<p>Ils fréquentent assidûment des sites et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste.</p>

Mais aussi ils se replient sur eux-mêmes, tiennent des propos asociaux, rejettent toute forme d'autorité, ou la vie en collectivité.

Ces comportements peuvent être les signes qu'une radicalisation est en marche. Mais chaque situation reste spécifique, l'identification d'un ou plusieurs signes n'implique pas systématiquement une radicalisation.

SI VOUS AVEZ DES DOUTES, DES QUESTIONS :

N°Vert 0 800 00 56 96

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

<p>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident, dans une zone de l'Europe L'européenne.</p>	<p>15 SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE</p> <p>Pour obtenir l'assistance d'un médecin ou d'un infirmier, contactez le SAMU. Vous pouvez également contacter le 15 pour obtenir des conseils de premiers secours.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction ou obtenir l'assistance de la police.</p>
<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident, contactez le 114 pour obtenir l'assistance de la police ou de la gendarmerie. Numéros accessibles par fax et SMS.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident, contactez le 18. Vous pouvez également contacter le 18 pour obtenir des conseils de premiers secours.</p>	<p>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PRÉSENTENT DE NOUVEAU GRATUITEMENT LES SERVICES SAMU/15</p>



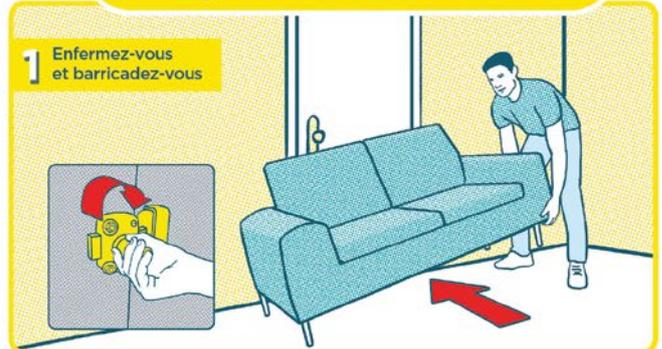
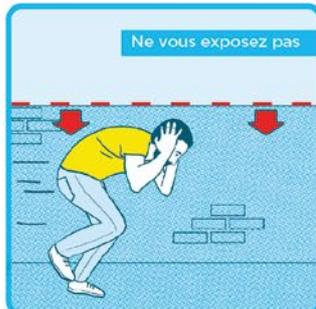
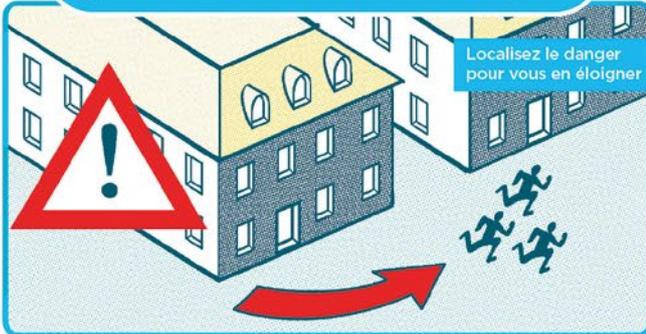
Le risque TERRORISTE

QUE FAIRE PENDANT L'ATTAQUE TERRORISTE ?

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

18
112
15

114 



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



Le risque **TERRORISTE**

QUE FAIRE PENDANT L'ATTAQUE TERRORISTE ?



N'encombrez pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et de secours



Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux [comptes officiels]

QUE FAIRE APRÈS L'ATTAQUE TERRORISTE ?

- **Si vous faites partie de la famille d'une victime, rendez-vous au centre d'accueil des familles [CAF]** [lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat] afin de recevoir des informations sur vos proches.
- **Vous pouvez appeler le 08VICTIMES au 08 842 846 37 [7 jours sur 7]** : point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire.
- **Vous pouvez également vous informer auprès du Guichet Unique d'Information et de DEclaration [GUIDE]** pour les victimes : <https://www.gouvernement.fr/guide-victimes>
Vous trouverez des informations pour :
 - accéder à un **soutien psychologique**
 - contacter une association d'**aide aux victimes**
 - **faciliter vos démarches**
 - **déposer plainte** ou vous constituer partie civile
 - **demander une indemnisation** au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions [FGTI] <http://www.fondsdegarantie.fr>



PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste>

L'ensemble des liens et documents utiles sont répertoriés sur cette page dédiée du site internet de la préfecture.

<https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>

<https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/>

[consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html](http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html)

Page du Ministère de l'éducation nationale dédiée aux consignes de sécurité applicables dans les établissements scolaires

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Alerte-et-informations-a-la-population>



Le risque PANDÉMIE

QU'EST-CE QUE LE RISQUE PANDÉMIE ?

Une pandémie est définie comme la transmission interhumaine d'un virus dans le temps, avec ou sans confirmation virologique, accompagnée d'un nombre de cas graves important et d'une mortalité.

La menace d'une pandémie est liée à l'apparition d'un nouveau virus non couvert par les vaccins actuels, avec infection humaine [grippe aviaire, grippe A/H1N1, covid-19].

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Ce risque s'étend sur l'ensemble du territoire communal puisqu'il est lié à la propagation de virus.

On compte **6 phases d'alerte** bien définies par les autorités.

- **Phase 1 : pas de virus circulant chez l'homme.**
- **Phase 2 : pas de nouveau virus circulant chez l'homme, mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine.**
- **Phase 3 : infection humaine par un nouveau virus** [mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés].

- **Phase 4 : petits groupements de transmission interhumaine limités**, mais extensions localisées [virus mal adapté aux humains].
- **Phase 5 : larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée** [le virus s'adapte à l'homme].
- **Phase 6 : forte transmission interhumaine dans la population.**

Le préfet met en œuvre les mesures du plan pandémie et les circulaires d'application.

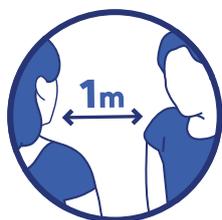
QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE PANDÉMIE ?

- Consultez les sites :
www.grippeaviaire.gouv.fr
www.invs.sante.fr
www.pandemiegrippale.gouv.fr

- Restez à l'écoute des infos Radio et TV.
- Info Grippe : 0 825 302 302
- Consultez les affichages en Mairie.



Portez un masque antiprojections



Ne serrez pas la main et gardez vos distances



Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, puis jetez-le dans une poubelle



En cas de symptômes, consultez votre médecin traitant ou appelez le SMUR

Notes

Contacts utiles

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE

05 62 13 21 21

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

www.mairie-tournefeuille.fr

accueil@mairie-tournefeuille.fr

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

PRÉFECTURE

05 34 45 34 45

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

VIGILANCE MÉTÉO

www.vigimeteo.com

VIGILANCE CRUES

www.vigicrues.gouv.fr

PROTECTION NUCLÉAIRE

www.irsn.org / www.asn.fr



**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS**